



DELIBERATION N° 2022.03.12

du Conseil d'Administration du 31 mars 2022

Compte Administratif **Budget principal du CCAS** **Exercice budgétaire 2021**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Corinne BEBIN, M. Alain BERNIER, M. François-Gilles CHATELUS, M. François DARCHIS, Mme Agnès DE LONGUEAU, Mme Martine DESRUES, Mme Corinne FORBICE, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Michel RENAUT.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Brigitte TABOURIER.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux CCAS,

Vu la délibération n°2021.04.13 du 8 avril 2021 relative au budget primitif 2021 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2021.06.22 du 22 juin 2021 relative à la décision modificative n°1 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2021.10.27 du 5 octobre 2021 relative à la décision modificative n°2 du budget principal du CCAS,

Considérant sa conformité avec le compte de gestion du Trésor public,

Monsieur le Vice-Président expose :

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il permet également de comparer les prévisions et les autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget avec les réalisations effectives au cours de l'année 2021.

En fonctionnement, les réalisations du budget principal du CCAS sont en dépenses de 2 718 976,75 € et en recettes de 7 042 223,49 €, ce qui permet de dégager un excédent de 4 323 246,74 €, auquel s'ajoute l'excédent de clôture de l'exercice 2020, pour 528 483,96 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève donc au total à 4 851 730,70 €.

En investissement, les réalisations du budget principal du CCAS s'élèvent en dépenses à 4 561 779,49 € et en recettes à 276 728,95 €, ce qui dégage un déficit de - 4 285 050,54 €, auquel s'ajoute l'excédent de clôture de l'exercice 2020, pour 8 348 455,20 €.

Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'élève donc au total à 4 063 394,66 €.

Les reports de dépenses d'investissement sont de 569 745,33 € ; le résultat définitif après restes à réaliser s'élève donc à 3 493 649,33 €.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal du CCAS de Versailles tel qu'il figure dans le document réglementaire joint,
- 2) d'arrêter les résultats de l'exercice 2021 tels que résumés dans les tableaux ci-dessous :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 348 445,20 €		528 483,96 €		8 876 929,16 €
Opérations de l'exercice	4 561 779,49 €	276 728,95 €	2 718 976,75 €	7 042 223,49 €	7 280 756,24 €	7 318 952,44 €
Totaux	4 561 779,49 €	8 625 174,15 €	2 718 976,75 €	7 570 707,45 €	7 280 756,24 €	16 195 881,60 €
Résultat de clôture		4 063 394,66 €		4 851 730,70 €		8 915 125,36 €
Reste à réaliser 2021	569 745,33 €				569 745,33 €	0,00 €
Totaux cumulés	569 745,33 €	4 063 394,66 €		4 851 730,70 €	569 745,33 €	8 915 125,36 €
Résultats définitifs 2021		3 493 649,33 €		4 851 730,70 €		8 345 380,03 €

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 10 voix , 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François-Gilles CHATELUS.)

